

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE
MRC LAC-SAINT-JEAN EST**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lamarche tenue le lundi 16 mai 2016 à 10H00 à la Mairie de Lamarche sous la présidence de M. Gilbert Savard, maire, et à laquelle il y avait quorum légal.

SONT PRÉSENTS :

Ms. les conseillers, Réjean Savinsky, Roland Bélanger et Réjean Gagnon

Mme la conseillère, Doris Pruneau

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Fabienne Girard, directrice générale

ABSENCE : Mme la conseillère Lyne Bolduc

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 10H00 par M. Gilbert Savard, maire.

116-05-16

2. LECTURE, ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réjean Savinsky
APPUYÉ PAR M. le conseiller Réjean Gagnon
ET RÉSOLU**

Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ORDRE DU JOUR

1. *Mot de bienvenue et ouverture de la séance*
2. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
3. **RÉSOLUTIONS**
 - 3.1 *avis de vacance au poste de conseiller #1*
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

117-05-16 3.1 AVIS DE VACANCE AU POSTE DE CONSEILLER #1

ATTENDU QU'à la séance du 7 mars 2016, M. Jean-Luc Savinsky totalisait 126 jours d'absences, continue comme conseiller municipal;

ATTENDU QUE la Commission municipale du Québec a constaté que le mandat de M. Jean-Luc Savinsky prend fin à la clôture de la séance du conseil du 7 mars 2016, confirmer dans le jugement de M. Denis Michaud, juge administratif auprès de la commission et ayant le # de dossier CMQ-65677;

ATTENDU QUE le conseil municipal est dans l'obligation de tenir une élection partielle afin de combler le poste vacant;

ATTENDU QUE la municipalité doit déclarer un avis de vacance pour le déclenchement d'une élection partielle;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réjean Gagnon
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Doris Pruneau

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Lamarche avise la population d'un avis de vacance pour le poste de conseiller #1.

QUE la municipalité de Lamarche autorise la directrice générale, Mme Fabienne Girard à procéder à la mise en place d'une élection partielle avec la date du dimanche 10 juillet 2016 pour le scrutin.

QUE la municipalité de Lamarche autorise la dépense pour l'embauche du personnel électoral, ainsi que pour l'achat de matériel au besoin.

Que le poste budgétaire 02 140 141 pour les salaires et le poste 02 140 671 pour les fournitures de matériel, soient imputés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire, Gilbert Savard, invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

118-05-16 5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés,

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Doris Pruneau
ET APPUYÉ PAR M. le conseiller Réjean Gagnon

ET RÉSOLU

QUE la séance soit levée, il est 10 H 04.

Je, soussigné Gilbert Savard, maire de la municipalité de Lamarche ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui sont contenues.

M. Gilbert Savard, maire


Mme Fabienne Girard, directrice générale